



-5, -10, -15 ... ? Et ensuite ???

En ces temps compliqués où les températures extérieures, les tensions internationales et les prix montent, il faut reconnaître que l'Administration Pénitentiaire est une des rares institutions à réussir à faire baisser quelque chose...**en l'occurrence : Ses effectifs RH !!!**

Tous les établissements de notre DISP et sans doute ceux de France ont dû commencer le service avec des postes découverts cet été !

Force et de constater que si l'Administration Pénitentiaire fait parler d'elle dans les médias depuis 3 semaines, 1 mois, c'est avant tout pour la pléthore de moyens mis en œuvre pour nos chers pensionnaires !!

Quid des personnels de surveillances ??? Leur mal-être ? Leurs conditions de travail ? Leur légitimes attentes salariales et statutaires ? Les agressions dont ils sont victimes ?

RIEN !!!!

Mesdames et Messieurs les têtes pensantes de l'Administration et du Ministère de la Justice, il est grand temps de sortir la tête du sable et de se retrousser les manches !!! Jamais notre profession, qui est au cœur des métiers pénitentiaires n'a été si maltraitée et ce ne sont pas quelques réformettes accouchant d'une souris (avec l'aide de certaines **Forces Obscures**), sous couvert d'action de com du Ministère, qui y changeront quoique ce soit !

Il suffit de regarder le nombre de candidats qui se sont présentés pour passer le concours (**SOIT 18% !!**), pour s'apercevoir que notre profession n'attire pas (plus), **pire certains titulaires démissionnent pour aller travailler... en grande surface !!!**

Dans les prochaines années, beaucoup de collègues vont partir à la retraite, comment l'administration va-t-elle pouvoir faire face, alors qu'elle est déjà au pied du mur ?? Demandra-t-elle à des agents explosant déjà tous les quotas d'heures supplémentaires d'en faire encore plus ?

Le Garde des Sceaux et les Directeurs de l'Administration Pénitentiaire successifs ont revalorisé toutes les professions situées autour de notre métier ces derniers mois, mais une nouvelle fois, qui a été (quasi) oublié ?

La catégorie B ou A pour les uns, promotion professionnelle inattendue, 200€ net pour d'autres, etc ... La CGT Pénitentiaire Grand Est est ravie pour nos collègues, mais constate dans le même temps, une fusion des grades au rabais avec **92€ brut pour le sommital de surveillant/brigadier** et à peine de quoi ne pas être au SMIC en début de carrière. Sur ce dernier point, nous remercions la ministre de la Fonction Publique de l'époque pour sa « grande mansuétude » !!

ET que dire de la perspective de carrière ! Un candidat qui arriverait à envisager notre métier comme choix possible, malgré le fait qu'il va gagner peu pour se faire insulter, cracher dessus, agresser et bien souvent en étant mésestimé par sa hiérarchie (quand il n'en sera pas la cible !), finira sans doute d'être refroidit en regardant la perspective d'évolution de carrière.

Comment vouloir devenir Premier Surveillant, quand la différence entre l'échelon sommital de Surveillant/Brigadier et de 15 points d'indice (72,75€ brut) avec celui de Premier Surveillant, malgré les responsabilités supplémentaires à assumer !!!

Mesdames et Messieurs les têtes pensantes, il est plus que temps de repenser la profession de Surveillant dans ses volets statutaires et indemnitaires pour redonner de l'attrait au métier !

La **CGT Pénitentiaire Grand Est** demande dans un premier temps la réouverture des négociations avec les OS afin de revaloriser (de façon conséquente !!!) la grille Surveillant/Brigadier, afin dans un second temps que découle des mesures prises, une fusion des grades de Premier Surveillant et Major avec une revalorisation de leur grille en conséquence.

Mieux encore !! **Enfin une vraie marque de respect pour notre métier**, avec un passage en catégorie B pour l'ensemble du CEA (avec la grille indiciaire proposé depuis des années par la CGT pénitentiaire et l'abandon de l'art. 10).

Il est temps d'ouvrir les yeux, **NOUS SOMMES au pied du mur** et si vous ne redonnez pas rapidement un attrait à notre métier, **VOUS SEREZ responsable** de la faillite de notre administration.

Ou alors l'objectif est-il celui-ci ? Pour ensuite faire comme dans d'autres Pays Européens (qui en sont revenus depuis) et ***délaisser une partie de nos missions régaliennes au secteur privé ??***

La **CGT Pénitentiaire Grand Est** exige, pour le bien-être et la sécurité physique et mentale de nos collègues (Art. L4121-1 du code du travail), ainsi que la sauvegarde de notre métier, que de vraies mesures de revalorisations indemnitaires et statutaires soient prises rapidement, pour permettre de recruter et renforcer au plus vite nos effectifs, sans quoi nous n'oublierons pas d'identifier les responsables d'un naufrage qui semble désormais imminent !!